



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

**Service
des technologies
et des systèmes
d'information**

**Sous-direction
des technologies de
l'information et de la
communication pour
l'éducation**

Bureau STSI-C1 n° 41

Affaire suivie par :

Alain Bethuys

Téléphone

01 55 55 80 03

Fax

01 55 55 80 40

Mél.

Alain.bethuys

@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Michèle Monteil

Téléphone

01 55 55 00 28

Fax

01 55 55 80 40

Mél.

Michele.monteil

@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le **18 AVR. 2008**

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Objet : Usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs.
Actions engagées à l'occasion de la fête de l'Internet.

Références : Circulaire n° 2004-035 du 18 février 2004, publiée au BOEN n9 du 26 février 2004.

La circulaire citée en objet proposait un ensemble de mesures pour accompagner le développement des usages des TIC et de l'internet dans l'éducation. Depuis cette date, l'accent mis sur l'intérêt de ces usages se trouve notablement renforcé avec l'inscription de la « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » dans le socle commun de connaissances et de compétences que doit posséder tout élève à sa sortie du système éducatif.

L'accompagnement du développement des TIC et de l'internet dans les établissements scolaires et écoles reste dans ce contexte de généralisation des usages plus que jamais d'actualité. Deux grandes catégories de mesures avaient en particulier été engagées :

- des mesures de formation, de sensibilisation et de responsabilisation des utilisateurs,
- des mesures d'aide aux équipes éducatives et de protection des mineurs à travers des dispositifs de filtrage ou de sélection de l'information mise à la disposition des élèves.

La fête de l'internet donne l'occasion de relancer le travail des équipes pédagogiques des établissements et écoles autour de ces 2 thèmes, tout en les inscrivant dans la durée, avec le soutien des équipes TICE académiques.

1) Les mesures de formation, de sensibilisation et de responsabilisation des utilisateurs :

Le travail déjà engagé d'élaboration de chartes d'usage des TIC et de l'internet doit être relancé. Ces chartes demandent à être actualisées ; par ailleurs, leur révision est l'occasion d'une action éducative qui correspond bien à la nécessaire sensibilisation et responsabilisation des utilisateurs, qui doit se poursuivre avec le renouvellement des générations d'élèves.

Cette année, l'accent sera mis sur le niveau de l'école primaire, qui accuse un certain retard dans l'élaboration des chartes et leur prise en compte en annexe au règlement intérieur.

Une aide sera apportée aux écoles dans l'élaboration de ces chartes :

a) au niveau national :

Trois actions complémentaires seront développées, à partir d'un point d'entrée spécifique sur Educnet (<http://www.educnet.education.fr>) :

- l'actualisation de la liste des documents de référence destinés aux équipes académiques et équipes éducatives des écoles : liens sur les divers courriers ou circulaires utiles ; charte type (meta-charte),
- des liens vers des documents de sensibilisation ou sur des exemples de chartes élaborés dans les académies ou dans les écoles, sélectionnés en relation avec les académies,
- des liens vers les documents de sensibilisation développés dans le cadre du projet « Internet sans crainte », piloté par la Délégation aux Usages de l'Internet, notamment les productions Vinz et Lou (animations, défis, fiches pédagogiques) ou les productions sur les données personnelles réalisées en partenariat avec la CNIL pour le niveau collège et lycée.

b) au niveau académique et départemental :

Une aide à l'élaboration des chartes doit également être apportée par les équipes TICE académiques et départementales. Des documents d'animation issus du projet internet sans crainte, telles qu'affiches, cédéroms Vinz et Lou seront transmis aux rectorats et inspections académiques qui le souhaitent pour être remis aux utilisateurs finaux par les animateurs dans les circonscriptions.

2) Les mesures d'amélioration des dispositifs de filtrage de l'information consultée, à partir de l'école ou l'établissement scolaire :

Les dispositifs de filtrage sont pratiquement généralisés dans les lycées et collèges ; l'effort sera donc à faire porter prioritairement sur le niveau de l'école primaire. Il est impératif de donner aux enseignants et équipes éducatives les moyens de travailler en toute sérénité, en mettant à leur disposition des dispositifs permettant de filtrer ou de sélectionner l'information et d'assurer la nécessaire protection des mineurs relativement aux contenus non appropriés.

Les solutions sont à mettre en œuvre en coordination avec les collectivités territoriales, avec l'aide des équipes académiques et départementales. L'éducation nationale se doit, dans ce domaine, de proposer une offre de services par défaut à toute école, partout où aucune solution n'a été mise en place en relation avec les collectivités locales. Mes services ont mis à la disposition de la communauté éducative un ensemble de guides pour vous y aider (<http://www2.educnet.education.fr/sections/services/accompagnement/securite/>). Les dispositifs mis en place devraient normalement permettre à chaque niveau hiérarchique d'exercer pleinement ses responsabilités, notamment en terme de paramétrage.

3) L'ouverture des écoles et établissements scolaires sur l'extérieur lors de la fête de l'internet, le 17 mai 2008 :

La fête de l'internet est l'occasion pour les équipes éducatives et les élèves prêts à se lancer dans ces travaux de débattre de ces questions avec le public, notamment avec les parents. Là aussi, la priorité sera à apporter à l'ouverture des écoles primaires sur l'extérieur.

La fête de l'internet est l'occasion pour les élèves de montrer au public les travaux qu'ils ont menés dans le domaine de la sensibilisation aux enjeux et risques d'internet et de la responsabilisation vis à vis de son usage. Il s'agit en quelque sorte d'inverser les rôles en permettant aux enfants d'expliquer au public, et en particulier aux adultes, la conduite à tenir vis à vis d'un usage responsable de l'internet et des TIC. Là aussi des documents d'animation issus du projet internet sans crainte, telles qu'affiches, cédéroms Vinz et Lou seront transmis aux rectorats et inspections académiques qui le souhaitent pour être remis aux utilisateurs finaux par les animateurs dans les circonscriptions.

Les travaux devront se poursuivre par la suite dans la perspective d'une actualisation des chartes et des dispositifs de filtrage dans l'ensemble des écoles pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour le ministre et par délégation :
par empêchement du secrétaire général :
le chef du service des technologies
et des systèmes d'information,



Gilles FOURNIER